

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE

RÈGLEMENT SPORTIF DU CDBHS



REGLEMENT DES TOURNOIS DU CDBHS

Table des matières

ARTICLE 01 – Préambule	2
ARTICLE 02 – Compétitions sur billard 2.80 m	2
ARTICLE 03-01 – Finalité des tournois (qualification, ¼ finale, 1/2 finale, finale)	2
ARTICLE 03-02 - Finalité des journées (organisés en poules de 2 ou 3 joueurs)	3
ARTICLE 03-02 03 - Distance en Finale	3
ARTICLE 04 – Joueurs ayant droit	3
ARTICLE 05 – Engagement du joueur	4
ARTICLE 06 – Formule des journées (jeu de Série et 3 bandes R).5	
ARTICLE 07 : Distances et catégories	6

ARTICLE 01 – Préambule

Toutes les dispositions du Code Sportif et du Code de Discipline de la FFB sont applicables pour les tournois, Sauf spécification particulière définie dans le présent règlement.

Il est strictement interdit de fumer, boire des boissons alcoolisées ou d'utiliser son téléphone portable pendant les matchs (en dehors des pauses), quel que soit le règlement interne du club receveur. Tout joueur contrevenant pourra se voir exclu de la compétition par le directeur de jeu.

Tout joueur engagé dans un tournoi du CDBHS adhère de plein gré et sans réserve au présent règlement qui sera diffusé sur le site du CDBHS et aux différents clubs.

ARTICLE 02 – Compétitions sur billard 2.80 m

Pour la saison sportive, le CDBHS organise les compétitions suivantes sous forme de 3 tournois par poules de 3 joueurs si possible :

Partie libre	5 Catégories	N3 - R1 – R2 – R3 – R4	Limité à 30 reprises
Bande	3 Catégories	N3 – R1 – R2	
Cadre	2 Catégories	N3 – R1 (Minimum joueurs de libre R1)	Limité à 45 reprises
3 Bandes	2 Catégories	N3 – R	Limité à 60 reprises
5 Quilles	1 Catégorie	R	2 sets gagnants de 60 points

Les tournois sont **en général** organisés les samedis et les Finales les dimanches sauf exception accordée par la Commission Sportive.

Seuls les joueurs ayant participé au moins à 2 journées ou 2 tournois pourront prétendre jouer la Finale.

ARTICLE 03-01 – Finalité des tournois (qualification, ¼ finale, 1/2 finale, finale)

A l'issue des 3 tournois, le classement sera fait en fonction du total des points de ranking des 2 meilleurs tournois, et de la moyenne générale.

ARTICLE 03-02 - Finalité des journées (organisés en poules de 2 ou 3 joueurs)

A l'issue des 3 journées, le classement sera fait en fonction du total des points de ranking des 3 journées et de la moyenne générale.

Les finalistes seront au nombre de 4 ou 6 joueurs selon le nombre de participants aux tournois ou journées de la saison.

Moins de 10 joueurs → FINALE à 4	Poule unique	La Commission Sportive se réserve le droit de choisir la formule sportive (Poule unique ou poule de 3) pour correspondre à la capacité d'accueil du Club organisateur.
Plus de 10 joueurs → FINALE à 6	Poule unique ou poule de 3 qualificative suivie de 1/2 Finale et Finale	

Toutes les finales devront être arbitrées.

Tous les joueurs qualifiés devront être accompagnés d'un arbitre de leur Club (ou d'un joueur remplissant cette fonction).

ARTICLE 03-02 03 - Distance en Finale

La distance en Finale est indiquée sur les convocations et se dérouleront sur les mêmes distances et limitations de reprises que les tournois ou les journées.

Pour rappel : distances réduites et limitations de reprise correspondant au code Sportif National.

Excepté en libre R4 et au cadre R1, pour lesquels la Ligue n'organise pas de finale, le vainqueur de chaque Finale départementale est qualifié pour la Ligue

Le vainqueur de chaque Finale enregistre son intention en signant la feuille d'engagement du CDBHS puis, peut s'inscrire directement sur le site de la Ligue.

De la même manière, le second, à titre de remplaçant, enregistre son intention en signant la feuille d'engagement du CDBHS.

ARTICLE 04 – Joueurs ayant droit

Les tournois sont ouverts aux joueurs à jour du paiement de leur licence Fédérale (saison en cours) et affiliés à un club du CDBHS

La Commission Sportive établit un classement des joueurs en début de saison en prenant pour référence le classement FFB au 1^{er} septembre de la saison à venir. Pour les tournois suivants le classement découlera du ranking précédent.

Les joueurs non classés sont inscrits sous la responsabilité de leur club qui

doit :

Evaluer son niveau et en communiquer les coordonnées à la Commission Sportive dès leur inscription.

Si à l'issue du 1^{er} tournoi le nouveau joueur dépasse la moyenne générale de sa catégorie, il peut être reclassé sur appréciation favorable de la Commission Sportive, après demande du Président de son Club.

ARTICLE 05 – Engagement du joueur

Le joueur s'engage dans un tournoi sous sa responsabilité. Il ne doit pas abandonner la compétition sous peine de suspension ou d'amende. Un rapport sera établi par le directeur de jeu en cas mauvais comportement et envoyé à la commission de discipline.

L'engagement du joueur se fait directement par lui sur le site du CDBHS. En cas de forfait, lui ou son club, devra en avvertir la Commission Sportive au plus tard le samedi précédant le tournoi avant 12 heures.

Tout joueur n'ayant pas respecté ce délai sera considéré comme « non excusé » et se verra exclu du prochain tournoi mais redevable de droit d'inscription de 5€ envers le Club organisateur.

La Commission Sportive pourra à discrétion engager des joueurs inscrits hors délais en complément des poules.

Le joueur est tenu de se présenter à l'heure de la convocation en tenue réglementaire conformément au code sportif de la FFB. En retard de 20 minutes il n'aura pas le droit aux 5 minutes d'échauffement, avec plus de 30 minutes de retard, il sera refusé. (Le directeur de jeu, seul responsable de la compétition peut après consultation des autres joueurs de la poule, y déroger).

Il lui sera réclamé la somme de 5 € par le club receveur pour frais de fonctionnement.

Tout joueur convoqué à une Finale départementale devra confirmer sa présence par mail à la Commission Sportive. Lors d'une Finale départementale un joueur « forfait non excusé » sera automatiquement convoqué par la Commission de Discipline.

ARTICLE 06 – Formule des journées (jeu de Série et 3 bandes R)

Les journées sont réparties par poules de 2 ou 3 joueurs ou au pire des cas.

Les poules sont réparties par la Commission Sportive dans les clubs en fonction du calendrier CDBHS dans la mesure du possible.

En début de saison, sont considérés comme têtes de série, les joueurs 1,2,3,4,5,6 etc. à la moyenne générale selon le nombre de poules et sont ensuite repartis dans chaque poule, les autres joueurs venant compléter ces poules sont repartis selon la règle du serpent.

Exemples :

Tournoi de 9 joueurs = 3 poules /donc 3 têtes de série 1,2,3.

Tournoi de 12 joueurs = 4 poules/ donc 4 têtes de série

Répartitions :

poule 1	poule 2	poule 3
---------	---------	---------

1 →	2 →	3 ↓
6 ↓	5 ←	4 ←
7 →	8 →	9

poule 1	poule 2	poule 3	poule 4
---------	---------	---------	---------

1 →	2 →	3 →	4 ↓
8 ↓	7 ←	6 ←	5 ←
9 →	10 →	11 →	12

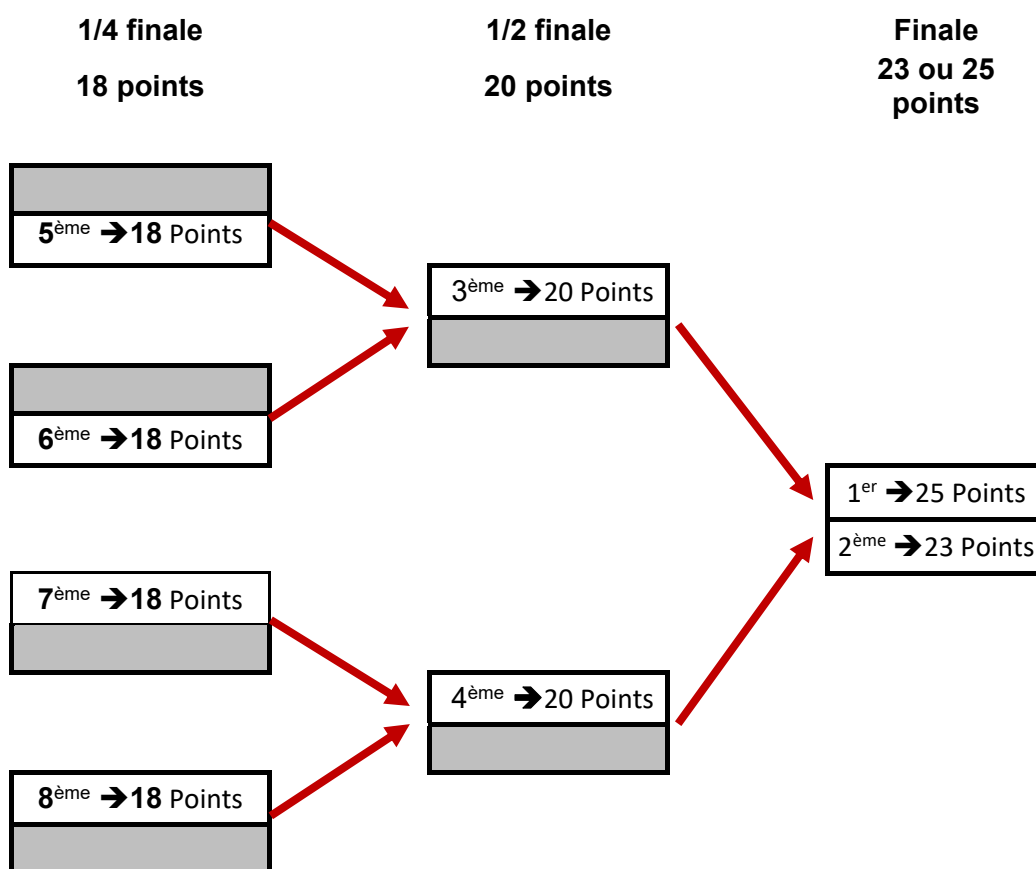
ARTICLE 07 : Distances et catégories

Voir Code Sportif National : TITRE X -CATÉGORIES Article 10.0.01 - Catégories par la moyenne annuelle (téléchargeable sur site FFB)

Par journée (poule sans qualification) :

Classement dans la poule	Points de circuit
1 ^{er}	8 POINTS
2 ^{ème}	5 POINTS
3 ^{ème}	3 POINTS

En tournoi (avec qualification ,1/4 finale,1/2 finale, finale) :



Pour les non qualifiés ; 1 point s'ils n'ont gagné aucun match et 3 points s'ils ont au moins une victoire.

Tous les cas qui ne sont pas prévus dans ce règlement seront tranchés par la Commission Sportive du CDBHS.